   

Ministère de l’Environnement

Programme des Nations-Unies pour le Développement

Amélioration de la résilience d’écosystèmes et de communautés vulnérables aux

Changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche « des crêtes aux récifs » de la conservation de la biodiversité et de la gestion de bassins versants.

PID 90545 / PIMS 4648

Evaluation Finale

Termes de Référence

**INFORMATIONS DE BASE LIÉES AU CONTRAT**

**Lieu :** Port-au-Prince, avec déplacements dans les zones d’intervention du projet

**Date limite de candidature :** 31 Juillet 2020

**Catégorie :** Environnement

**Type de contrat :** Contrat individuel

**Niveau du poste :** Consultant international

**Langues requises :** Français et anglais

**Date prévisionnelle de démarrage :** 14 Septembre 2020

**Durée prévue de la mission :** 31 jours de travail sur la période allant du 14 Septembre au 26 Octobre 2020

**INTRODUCTION**

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d’évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure soutenus par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l’objet d’une évaluation finale à la fin de la mise en œuvre. Ces termes de référence (TDR) énoncent les attentes d'une évaluation finale (TE) du projet *Amélioration de la résilience d’écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche « des crêtes aux récifs » de la conservation de la biodiversité et de la gestion de bassins versants* (PIMS 4648).

Les éléments essentiels du projet à évaluer sont les suivants :

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Titre du projet | *Amélioration de la résilience d’écosystèmes et de communautés vulnérables aux changements climatiques et aux menaces anthropiques par une approche «des crêtes aux récifs» de la conservation de la biodiversité et de la gestion de bassins versants* | | | | |
| ID de Projet du FEM : | GEFSEC ID |  | | *À approbation (En millions US$)* | *À l’achèvement (En millions US$)* |
| ID de Projet du PNUD : | PID 90545 / PIMS 4648 | Financement du FEM : | | 9 135 068 | N/A |
| Pays : | Haiti | Financement de l’Agence d’Exécution : | | 400,000 | N/A |
| Région : | Latin America and Caribbean | Autres : | |  | N/A |
| Domaine focal : | Climate Change  Biodiversity | Gouvernement (Ministère de l’Environnement): | | 1 000 000 | N/A |
| FA Objectives, (OP/SP): | LDCF | Cofinancement total : | | 40 000 000 | N/A |
| Agence d’Exécution : | Ministère de l’Environnement | Coût total du projet : | | 51 135 068 | N/A |
| Autres partenaires participant au projet : | MARNDR  MICT  MPCE | Signature du DP (Date de début du projet) : | | | 29/10/2015 |
| Date de cloture (Opérationnelle) | Proposée  Mars 2021 | | Réelle : |

**2- INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROJET**

Le projet « Adaptation Basée sur les Écosystèmes » est un projet financé par le Fonds pour l’Environnement Mondial (FEM) et mis en œuvre par le Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) et le Ministère de l’Environnement (MdE). Il a été conçu pour permettre aux bassins versants (BV) et les écosystèmes côtiers des complexes cibles d’être configurés dans l’espace et d’être gérés de manière à renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés vulnérables au changement climatique. D’une durée de 5 ans et ayant un budget de $ 9,535,068.00 USD, il est en train d’être implémenté dans les trois complexes suivants :

* Le complexe des Trois Baies situé dans le Nord et le Nord-est du pays :
* Le complexe des Baradères - Cayemites dans les Nippes et Grand’Anse ;
* Le complexe de Marigot – Massif de la Selle – Anse à Pitre localisé dans le Sud-Est du pays.

Les activités du projet s’articulent autour de deux composantes :

***Composante I*** : Renforcement de la résilience face aux menaces climatiques dans les principaux bassins versants et zones côtières en passant par l’aménagement des bassins versants et la conservation des sols, la gestion des zones côtières, la valorisation et la conservation des ressources naturelles

***Composante II*** : Renforcement de la contribution des zones protégées à la conservation de la biodiversité et au développement durable dans les zones côtières et marines

Considérant les rapports existants entre les bassins versants en amont et les zones côtières et marines en aval, le projet vise à conserver la biodiversité menacée dans ces écosystèmes et à réduire la vulnérabilité des populations pauvres des zones cibles aux effets du changement climatique en utilisant une approche holistique de conservation de la biodiversité de la montagne à la mer. En effet, le projet vise six groupes de résultats :

* + - * Cadre de gouvernance – politiques, plans et décisions en faveur de l’adaptation basée sur les écosystèmes ;
* Conservation et gestion efficace des écosystèmes pour renforcer leur résilience et leur fonctionnalité ;
* Réhabilitation assistée – recouvrement de la fonctionnalité des écosystèmes ;
* Propositions affinées pour le patrimoine des aires protégées dans les zones côtières et marines ;
* Renforcement des instruments et des capacités en vue de la gestion efficace des aires protégées ;
* Nouveaux moyens de subsistance afin de réduire la pression sur la biodiversité côtière et marine.

L’atteinte de ces résultats dépend de l’efficacité obtenue dans l’exécution des activités programmées et implémentées dans chaque complexe cible. Depuis son lancement, le projet ABE a pu réaliser de nombreuses activités qui contribuent à renforcer la capacité des communautés et à restaurer les écosystèmes dégradés dans les complexes cibles. Des activités de conservation de sol, de plantation et restauration de mangroves, de sensibilisation et d’éducation environnementale, de renforcement de l’agroforesterie, de formation sur différentes thématiques ont été réalisées. De plus, les principaux partenaires du projet ont été appuyés et renforcés, facilitant ainsi la durabilité des actions. Étant à la fin de la durée d’exécution du projet et devant répondre aux exigences des bailleurs, une évaluation finale sera réalisée cette année. Par conséquent, l’expertise d’un consultant international est sollicitée pour apprécier les résultats des réalisations du projet dans les complexes d’intervention.

**3- OBJECTIFS DE L’ÉVALUATION FINALE**

Le projet a été élaboré pour contribuer à réduire la vulnérabilité des populations pauvres aux effets du changement climatique tout en conservant la biodiversité menacée des zones marines et côtières.

L’évaluation finale sera menée conformément aux directives, règles et procédures établies par le PNUD et le FEM comme l’indique les directives d’évaluation du PNUD pour les projets financés par le FEM.

Les objectifs de l’évaluation consistent à apprécier la réalisation des objectifs du projet et à tirer des enseignements qui peuvent améliorer la durabilité des avantages de ce projet et favoriser l’amélioration globale des programmes du PNUD. L’évaluation finale devra conclure avec des recommandations pour des activités de suivi.

Le processus d’évaluation finale devra suivre les directives figurant dans le document Directives pour la conduite des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM <http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/UNDP-GEF-TE-Guide.pdf> ou sa version en français.

**4 – APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE**

Une approche et une méthode globales[[1]](#footnote-1) pour la réalisation des évaluations finales de projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM se sont développées au fil du temps. L’évaluateur (trice) doit articuler les efforts d’évaluation notamment autour des critères de pertinence, d’efficacité, d’efficience, de durabilité et d’impact, comme défini et expliqué dans les directives du PNUD pour la réalisation des évaluations finales des projets soutenus par le PNUD et financés par le FEM. Une série de questions couvrant chacun de ces critères ont été rédigées et sont incluses dans ces termes de référence (l'Annexe C). L’évaluateur (trice) doit modifier, remplir et soumettre ce tableau dans le cadre d’un rapport initial d’évaluation et le joindre au rapport final en annexe.

L’évaluation doit fournir des informations factuelles crédibles, fiables et utiles. L’évaluateur (trice) doit adopter une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec les homologues du gouvernement, en particulier avec le point focal opérationnel du FEM, le bureau pays du PNUD en Haïti et le Conseiller Technique Régional du PNUD-FEM, l’équipe chargée du projet et les principales parties prenantes. L’évaluateur (trice) devrait effectuer une mission aux principaux sites d’intervention du projet, et tenir des entretiens avec les principales parties prenantes. Il est attendu que l’évaluateur s’entretienne, au minimum, avec les organisations et individus suivantes :

* L’équipe de projet et le chef de projet, PNUD, Haiti ;
* Le Ministère de l’Environnement ;
* Le Ministère de l’Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural ;
* Le point focal FEM en Haiti ;
* Les Directions départementales du Ministère de l’Environnement dans les zones cibles ;
* L’Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) ;
* Les organisations communautaires bénéficiaires ;

L’évaluateur (trice) passera en revue toutes les sources pertinentes d’information, telles que le descriptif de projet, les rapports de projet, notamment le PIR/APR et les autres rapports, les révisions budgétaires du projet, les rapports sur l’état d’avancement/revues annuelles, les outils de suivi du domaine focal du FEM, les dossiers du projet, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tous les autres documents que l’évaluateur (trice) juge utiles pour cette évaluation fondée sur les faits. Une liste des documents que l’équipe chargée du projet fournira aux fins d’examen est jointe à l’*annexe B* des présents termes de référence.

Le 11 Mars 2020, l’Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré COVID-19 une pandémie mondiale, le nouveau coronavirus s’étant rapidement propagé dans toutes les régions du monde. Les voyages vers le pays ont été suspendus depuis le 20 mars 2020 et les voyages à l’intérieur du pays sont également limités. S’il n’est pas possible de venir au pays ou de voyager à l’intérieur du pays pour l’évaluation, l’équipe d’évaluation devra élaborer une méthodologie qui prendra en compte la conduite de l’évaluation de manière virtuelle et à distance, y compris l’utilisation de méthodes d’entrevue à distance et des examens documentaires approfondis, des analyses de données, enquêtes et questionnaires d’évaluation. Cela devrait être détaillé dans le rapport initial et convenu avec le responsable de l’évaluation.

Si la totalité ou une partie de l’évaluation doit être effectuée virtuellement, il convient de prendre en considération la disponibilité, la capacité ou la volonté des parties prenantes à être interrogées à distance. De plus, leur accessibilité à l’internet/ordinateur peut être un problème car de nombreux homologues gouvernementaux et nationaux travaillent à domicile. Ces limites doivent être reflétées dans le rapport d’évaluation.

Si une mission de terrain de collecte de données n’est pas possible, des entretiens à distance peuvent être entrepris par téléphone ou en ligne (skype, zoom, etc). Le consultant international peut travailler à distance avec le soutien de l’évaluateur national s’il peut travailler et voyager en toute sécurité. Aucune partie prenante, consultant ou personnel du PNUD ne doit être mis en danger et la sécurité est la priorité.

Une courte mission de validation peut être envisagée s’il est confirmé qu’elle est sans danger pour le personnel, les consultants, les parties prenantes et si une telle mission est possible dans le cadre du calendrier d’évaluation. De même, des consultants nationaux qualifiés et indépendants peuvent être embauchés pour entreprendre l’évaluation et les entretiens dans le pays tant qu’il est sûr de le faire.

**5- PORTÉE DÉTAILLÉE ET CRITÈRES DE L’ÉVALUATION FINALE**

Une évaluation de la performance du projet, basée sur les attentes énoncées dans le cadre logique/cadre de résultats du projet (Voir Annexe A) qui offre des indicateurs de performance et d’impact dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que les moyens de vérification correspondants, sera réalisée.

L’évaluation portera au moins sur les critères de pertinence, efficacité, efficience, durabilité et impact. Des notations doivent être fournies par rapport aux critères de performance suivants. Le tableau rempli doit être joint au résumé exécutif d’évaluation. Les échelles de notation obligatoires sont incluses dans l'annexe D.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Évaluation de performance du projet** | | |
| **Critère** | **Notation** | **Commentaires** |
| **Suivi et évaluation -** Très satisfaisant (HS), Satisfaisant (S), Moyennement Satisfaisant (MS), Moyennement Insatisfaisant (MU), Insatisfaisant (U), Très Insatisfaisant (HU) | | |
| Conception du suivi et de l’évaluation lors du montage du projet |  |  |
| Mise en œuvre du plan de suivi et évaluation |  |  |
| Qualité globale du suivi et de l’évaluation |  |  |
| **Agence d’exécution / agence de réalisation -** Très satisfaisant (HS), Satisfaisant (S), Moyennement Satisfaisant (MS), Moyennement Insatisfaisant (MU), Insatisfaisant (U), Très Insatisfaisant (HU) | | |
| Qualité de la mise en œuvre par le PNUD |  |  |
| Qualité de l’exécution par le Ministère de l’environnement |  |  |
| Qualité globale de la mise en œuvre et de l’exécution |  |  |
| **Résultats -** Très satisfaisant (HS), Satisfaisant (S), Moyennement Satisfaisant (MS), Moyennement Insatisfaisant (MU), Insatisfaisant (U), Très Insatisfaisant (HU) | | |
| Qualité globale des résultats du projet |  |  |
| Pertinence |  |  |
| Efficacité |  |  |
| Efficience |  |  |
| Qualité globale des résultats du projet |  |  |
| **Durabilité –** Probable (L), Moyennement probable (ML), Moyennement improbable (MU), Improbable (U) | | |
| Ressources financières : |  |  |
| Socio-économique : |  |  |
| Cadre institutionnel et gouvernance : |  |  |
| Environnementale : |  |  |
| Probabilité globale de la durabilité : |  |  |
| **Impact –** Significatif (S), Modéré (M), Négligeable (N) |  |  |
| Amélioration du statut environnemental |  |  |
| Reduction du stress sur l’environnement |  |  |
| Progrès envers le changement du stress / statut |  |  |

**Financement / Cofinancement du projet**

L’évaluation portera sur les principaux aspects financiers du projet, notamment la part de cofinancement prévue et réalisée. Les données sur les coûts et le financement du projet seront nécessaires, y compris les dépenses annuelles.

Les écarts entre les dépenses prévues et réelles devront être évalués et expliqués. Les résultats des audits financiers récents disponibles doivent être pris en compte. L’évaluateur (trice) bénéficiera de l’appui du bureau pays (BP) du PNUD et de l’équipe de projet dans leur quête de données financières pour compléter le tableau de cofinancement ci-dessous, qui sera inclus dans le rapport d’évaluation finale.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Cofinancement (Type / Source) | FEM |  | Gouvernement (Ministère de l’Environnement) | | PNUD | | Total |
| Prévu | Réel | Prévu | Réel | Prévu | Réel |  |
| Subventions |  |  |  |  |  |  |  |
| Prêts / Concessions |  |  |  |  |  |  |  |
| * Soutien en nature |  |  |  |  |  |  |  |
| * Autres |  |  |  |  |  |  |  |
| Total |  |  |  |  |  |  |  |

**Intégration**

Les projets financés par FEM et soutenus par le PNUD sont des éléments clés du programme de pays du PNUD, ainsi que des programmes régionaux et mondiaux. L’évaluation portera sur la mesure dans laquelle le projet a été intégré avec succès dans les priorités du PNUD, y compris l’atténuation de la pauvreté, l’amélioration de la gouvernance, la prévention et la résilience aux catastrophes naturelles ainsi que l’approche Genre.

**Impact**

L’évaluateur (trice) appréciera dans quelle mesure le projet atteint des impacts ou progresse vers la réalisation de ceux-ci. Parmi les principales conclusions de l’évaluation doit figurer ce qui suit : le projet a-t-il démontré : a) des progrès vérifiables et mesurables dans l'état de l’écologie, b) des réductions vérifiables de stress sur les systèmes écologiques, ou c) des progrès notables vers la réduction d'impacts.[[2]](#footnote-2)

**Conclusions, recommandations et enseignements**

Le rapport d’évaluation doit inclure un chapitre proposant un ensemble de conclusions, de recommandations et d’enseignements tirés du projet Adaptation Basée sur les Écosystèmes (ABE) qui permettraient une capitalisation future.

**Modalités de mise en œuvre de l’évaluation**

La responsabilité principale de la gestion de cette évaluation revient au bureau pays du PNUD Haiti en étroite collaboration avec la direction du projet. Le bureau de pays du PNUD contactera l’évaluateur (trice) en vue de garantir le versement en temps opportun des indemnités journalières à l’équipe d’évaluation et de finaliser les modalités de voyage de celle-ci dans le pays le cas échéant. L’équipe de projet sera chargée d’assurer la liaison avec l’évaluateur (trice) afin d’organiser des entretiens avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, ainsi que la coordination avec le gouvernement, etc.

**Calendrier d’évaluation**

L’évaluation est estimée à un nombre total de 31 jours selon le plan suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activités** | **Durée** | **Date d’achèvement** |
| Préparation | 3 jours | 16 Septembre 2020 |
| Mission d’évaluation | 15 jours | 7 Octobre 2020 |
| Draft du rapport d’évaluation | 10 jours | 21 Octobre 2020 |
| Rapport final | 3 jours | 26 Octobre 2020 |

**Produits / Livrables de l’évaluation**

Les éléments suivants sont attendus de l’évaluation :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Livrables** | **Contenu** | **Échéance** | **Responsabilités** |
| Rapport initial | L’évaluateur apporte des précisions sur le calendrier et la méthodologie | Au plus tard 10 jours avant la mission d’évaluation | L’évaluateur envoie le rapport initial au bureau du PNUD Haiti |
| Présentation des conclusions initiales | Conclusions initiales | Fin de la mission d’évaluation (visite terrain / entretiens au niveau central et local) | Présentation lors d’un atelier de restitution à Port-au-Prince |
| Projet de rapport final | Rapport complet (selon le modèle joint) avec des annexes | Dans un délai de quatre semaines après la mission d’évaluation | Envoyé au PNUD Haiti, examiné par le PNUD Haiti, la direction du projet, le Ministère de l’Environnement / ANAP |
| Rapport final\* | Rapport révisé | Dans un délai d’une semaine après la réception des commentaires finaux sur le projet de rapport | Envoyé au PNUD Haiti qui le partagera avec la direction du projet pour préparer le management response |
| Rapport final (version anglaise) | Rapport final traduit en anglais | Dans un délai de 10 jours après approbation de la version française | Envoyé au PNUD Haiti qui le partagera avec le FEM |

\*Lors de la présentation du rapport final d’évaluation, l’évaluateur (trice) est également tenu de fournir une « piste d’audit », expliquant en détail la façon dont les commentaires reçus ont (et n’ont pas) été traités dans le rapport final

Le rapport d’évaluation ne doit pas excéder 40 pages au total (excluant les annexes), et suivra les grandes lignes proposées dans l’annexe F.

**Composition de l’équipe d’évaluation**

L'équipe d’évaluation sera composée d’un évaluateur international, assisté d’un consultant national. Les consultants doivent avoir d’expériences antérieures d’évaluation de projets similaires. Une expérience des projets financés par le FEM est un avantage. Les évaluateurs sélectionnés ne doivent pas avoir participé à la préparation ou à la mise en œuvre du projet et ne doit pas avoir de conflit d’intérêts avec les activités liées au projet.

Le consultant international doit présenter les qualifications suivantes :

* Avoir un diplôme universitaire avancé (niveau maîtrise ou doctorat) en ressources naturelles, gestion de l’environnement, sciences du développement, économie, changement climatique ou autres disciplines connexes ;
* Minimum de 10 années d'expérience professionnelle pertinente ;
* Connaissance du PNUD et du FEM, et spécialiste dans l’évaluation des projets FEM ;
* Expérience antérieure avec des méthodes de suivi et d'évaluation axées sur les résultats ;
* Connaissances approfondies dans le domaine de la biodiversité, des changements climatiques, et de la gestion des ressources naturelles ;
* Expérience démontrée dans la conduite des évaluations finales / révision des projets financés par le FEM ;
* Expérience antérieure en Haiti ou dans la région caraïbéenne ;
* Maitrise des langues française et anglaise pour les entretiens et échanges sur place ainsi que pour comprendre la documentation et les directrices du projet en anglais et français ;
* Forte capacité d’analyse et attention au détail ;
* Capacité de planification, organisation, sens d’initiative et autonomie ;
* Capacité de travailler dans un environnement multiculturel.

**Code de déontologie**

L’évaluateur (trice) est tenu de respecter les normes éthiques les plus élevées et doit signer un code de conduite (voir Annexe E) à l’acceptation de la mission. Les évaluations du PNUD sont menées en conformité avec les principes énoncés dans les « Directives éthiques de l'UNEG pour les évaluations »

**Modalités de paiement et spécifications**

L’échéancier de paiements ci-dessous s’applique à la présente évaluation :

|  |  |
| --- | --- |
| **Pourcentage** | **Étapes** |
| 10% | Réception et validation du rapport initial |
| 40% | Présentation et approbation du 1er projet de rapport d’évaluation finale |
| 50% | Présentation et approbation (notamment par le PNUD et le CTR du PNUD) du rapport d’évaluation finale définitif |

**Candidature**

Les candidats sont invités à envoyer les candidatures au plus tard le 31 juillet 2020 à [soumissions.haiti@undp.org](mailto:soumissions.haiti@undp.org). La candidature doit comprendre un curriculum vitae à jour et complet en français, une lettre de motivation, une proposition technique incluant une brève description de la méthode de travail et une proposition financière (hors frais de mission). Le PNUD applique un processus de sélection équitable et transparent qui tient compte des compétences et des aptitudes des candidats, ainsi que leurs propositions financières. Les femmes qualifiées sont invitées à postuler.

Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

**Annexe A : Cadre de résultat stratégique et incrément du FEM**

| **Logique verticale** | **Indicateur** | **Valeur de départ** | **Valeur cible** | **Moyens de vérification** | **Risques** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Objectif du projet :** Les bassins versants et zones côtières à Haïti sont configurés dans l’espace et gérés de manière à accroître la résilience d’écosystèmes et de communautés vulnérables au changement climatique et aux menaces anthropiques | 1. Étendue de l’application de pratiques de gestion de bassins versants contribuant à la résilience climatique et à la réduction des impacts de l’amont vers l’aval. | Il ressort de données provenant de zones comparables qu’environ 50 % des ménages ruraux utilisent des pratiques agricoles de conservation [[3]](#footnote-3) sur une ou plusieurs de leurs parcelles, et que ces mesures sont appliquées sur environ 40 % des champs en cours d’utilisation[[4]](#footnote-4), mais sans avantages spécifiques par l’ABE. | Les pratiques de gestion de bassins versants contribuant à la résilience climatique et à la diminution des impacts amont-aval sont appliquées par 75 % des ménages cibles [[5]](#footnote-5) :   |  |  | | --- | --- | | Complexe | Ménages | | 1 (N-E) | 284 250 [[6]](#footnote-6) | | 2 (S-O) | 12 600 [[7]](#footnote-7) | | 3 (S-E) | 10 000 (sous réserve de confirmation) | | **Total** | **306 850** | | Enquêtes de ménages menées en collaboration avec des institutions et des projets partenaires dans chaque zone | Retards dans les opérations de projets partenaires par l’intermédiaire desquels les populations cibles seront atteintes  Événements climatiques débordant des capacités d’adaptation des stratégies de gestion de ressources  Changements dans les conditions économiques débordant des capacités d’adaptation des stratégies de GRN |
| 1. Zones d’écosystèmes côtiers et marins (récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines) dans les complexes cibles d’importance pour l’adaptation climatique basée sur les écosystèmes | Superficies actuelles (ha) des récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines dans les complexes cibles :   * Récifs coralliens : 4 801 ha * Mangroves : 7 659 ha * Herbes marines : 24 140 ha * Total écosystèmes prioritaires : 36 600 ha   Taux annuels moyens actuels de perte de superficie [[8]](#footnote-8) :   * Coraux : 1,3-1,5 % * Mangroves : 0,16 % * Lits d’herbes marines : stable | Pas de perte de superficie de récifs coralliens, de mangroves et de lits d’herbes marines. | Visites de terrain, levés par plongeurs, survols | Phénomènes liés au CC (par ex. blanchiment de coraux, apports de sédiments sous l’effet d’ouragans, montée du niveau de la mer débordant des possibilités des stratégies d’adaptation |
| 1. Populations accrues de poissons sur les récifs coralliens, y compris de poissons herbivores d’importance pour le maintien de la santé des récifs coralliens | Fourchettes de nombres de poissons par 100 m2 dans les trois complexes cibles :   * Mérous (>30 cm) : 0-0,25 * Mérous de Nassau : 0-0,25 * Grondeurs/morgates : 0-1 * Vivaneaux : 0 * Murènes : 0 * Poissons-papillons : 0-0,25 * Poissons-perroquets : (>20 cm) : 0-0,25 | Fourchettes de nombres de poissons par 100 m2 dans les trois complexes cibles :   * Mérous (>30 cm) : 1 * Mérous de Nassau : 0,25-0,5 * Grondeurs/morgates : 1-2 * Vivaneaux : 0,25 * Murènes : 0,25 * Poissons-papillons : 1 * Poissons-perroquets (>20 cm) : 0,5 | Levés de récifs par des plongeurs | Retards dans les opérations de projets partenaires par l’intermédiaire desquels les populations cibles seront atteintes  Conditions de gouvernance inadéquates dans les communautés de pêche  Pressions accrues sur les pêcheries provenant d’acteurs et d’initiatives extérieurs |
| 1. Augmentation de la résilience aux menaces climatiques dans des bassins versants et écosystèmes côtiers clés. | 1. Améliorations de la résilience climatique d’hommes et de femmes dans les communautés cibles, telles que mesurées par des évaluations participatives (par exemple IIED CRISTAL ou les méthodes de Tear Fund, à confirmer au début du projet) | La situation de départ sera déterminée par des évaluations participatives au début du projet | Toutes les communautés cibles (cf. la définition sous l’indicateur O.1) rapportent une résilience améliorée parmi les hommes et les femmes par rapport à la situation sans le projet | Évaluations participatives (par exemple IIED CRISTAL ou les méthodes de Tear Fund) | Retards dans les opérations de projets partenaires par l’intermédiaire desquels les populations cibles seront atteintes  CC, catastrophes naturelles et/ou facteurs économiques débordant des possibilités d’adaptation des stratégies de résilience |
| 1. Superficies d’écosystèmes d’importance critique pour l’ABE qui ont été activement restaurées | Superficies actuelles (ha) des récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines dans les complexes cibles : Voir l’indicateur O.2 | Superficies additionnelles établies grâce à des investissements en restauration active :   * Restauration de mangroves : 7 ha (le long de 7 km de littoral) * Stabilisation de ravins : 10,0 km * Reforestation : 2 000 ha | Registres d’activités de reforestation (financées directement par les ressources du FPMA) |  |
| 1. Degré d’incorporation de considérations d’ABE/CC et de l’approche intégrée de paysages aux instruments de planification couvrant des zones d’importance pour l’ABE et/ou particulièrement vulnérables au CC | Aucune des administrations municipales et départementales dans les complexes cibles n’a dressé des plans d’aménagement de leur territoire incorporant des considérations d’ABE/CC. | Toutes les administrations municipales et départementales dans les complexes cibles ont dressé des plans d’aménagement de leur territoire incorporant des considérations d’ABE/CC. | Examen des plans de zonage | Capacités et engagements des administrations municipales et départementales |
| 2. Établissement et gestion d’AP dans les zones marines et côtières recevant les eaux de bassins versants cibles | 1. Augmentation de la couverture d’écosystèmes côtiers et marins prioritaires (récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines) ayant été déclarés aires protégées (aires marines gérées) et annoncés dans le Journal officiel à cet effet | Superficie totale actuelle de récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines compris et déclarés former des AP, et publiée dans le Journal officiel :  Récifs coralliens : 1 503 ha  Mangroves : 5 559 ha  Lits d’herbes marines : 8 640 ha  Autres écosystèmes : 25 030 ha  Total : 40 732 ha | Superficie totale, en fin de projet, de récifs coralliens, mangroves et lits d’herbes marines compris et déclarés former des AP, et publiée dans le Journal officiel :  35 402 ha  Superficie additionnelle comprise dans des AP, par écosystème :   * Récifs coralliens : 2 100 ha * Mangroves : 2 100 ha * Herbes marines : 15 500 ha * Total écosystèmes prioritaires : 19 700 ha * Total tous les écosystèmes côtiers/marins : 37 300 ha | Coordonnées contenues dans les déclarations de création d’AP | Soutien politique au concept d’aire marine gérée (AMG)  Soutien communautaire au concept d’AMG |
| 1. Superficie couverte par des moyens de gestion alternatifs ou des catégories de protection prévoyant une gestion et une utilisation actives et intégrées | 0 ha : seulement une AP (PN des Trois Baies dans le Complexe 1) a été établie, sans zonage interne) | Un total de 45 497 ha sur 99 883 ha d’AMG a fait l’objet de zonage en vue de leur gestion active | Gestion et plans de zonage d’AP | Soutien politique aux propositions de zonage  Soutien communautaire aux propositions de zonage |
| 1. Maintien des niveaux de revenus de familles de pêcheurs (hommes et femmes) grâce à des possibilités de subsistance alternatives et/ou à des améliorations dans la qualité et la valeur du poisson pris et vendu | La situation de départ sera déterminée au cours du projet au moyen d’estimations temporelles rétrospectives | Aucune famille de pêcheurs dans les zones cibles n’a vu ses revenus décliner par suite d’actions du projet | Exécution d’estimations rétrospectives en groupes de réflexion et/ou lors d’enquêtes de ménages | Retards dans les opérations de projets partenaires par l’intermédiaire desquels des moyens de subsistance alternes seront proposés  La productivité des pêches est affectée par des acteurs ou initiatives extérieurs |
| 1. Réduction des niveaux totaux des menaces pesant sur les AP côtières et marines proposées, mesurée à l’aide de l’outil de suivi de l’efficacité de gestion (METT) du FEM. | |  |  | | --- | --- | | **Complexe** | **Niveau de menaces** | | 1 (N-E) | 67 | | 2 (S-O) | 52 | | 3 (S-E) | 53 | | |  |  | | --- | --- | | **Complexe** | **Niveau de menaces\*** | | 1 (N-E) | 44 | | 2 (S-O) | 29 | | 3 (S-E) | 32 |   Voir l’annexe ProDoc pour des précisions sur les cibles par variable METT | Ateliers METT avec les gérants d’AP | Les AP sont exposées à des menaces non couvertes par le projet |
| 1. Notation d’efficacité de gestion d’AP cibles (y compris les améliorations au plan des infrastructures et de la mise en vigueur) mesurée au moyen de l’outil de suivi de l’efficacité de gestion du FEM (METT) | |  |  | | --- | --- | | **Complexe** | **Notation d’efficacité de gestion** | | 1 (N-E) | 10 | | 2 (S-O) | 5 | | 3 (S-E) | 5 | | |  |  | | --- | --- | | **Complexe** | **Notation d’efficacité de gestion\*** | | 1 (N-E) | 49 | | 2 (S-O) | 48 | | 3 (S-E) | 48 |   \*Voir l’annexe ProDoc pour des précisions sur les cibles par variable METT | Ateliers METT avec les gérants d’AP | Engagement insuffisant du gouvernement en termes de réglementation et d’engagement de ressources  Adoption insuffisante par les communautés locales |

**Annexe B : Liste des documents à examiner par l’évaluateur**

* Document de projet (PRODOC) et « GEF CEO Endorsement Request » ;
* Rapports des études thématiques réalisées dans le cadre du projet ;
* Rapports périodiques d’avancement du projet ;
* Rapports sur les bilans d’exécution physique et financière du projet ;
* Les comptes-rendus des principales réunions et ateliers (comité pilotage, ateliers de formation, etc…)
* Rapport d’audit ;
* Rapports annuels PIR du projet ;
* Les outils de suivi du domaine focal FEM ;
* Publications et articles de communication du projet ;
* Autres documents utiles pour mission.

**Annexe C : Questions d’évaluation**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Critères des questions d’évaluation** | **Indicateurs** | **Sources** | **Méthodologie** |
| Pertinence : comment le projet se rapporte-t-il aux principaux objectifs du domaine focal du FEM et aux priorités en matière d’environnement et développement au niveau local, régional et national | | | |
| * Comment les activités, résultats, et effets du projet participeront au * Comment les activités du projet contribueront dans l’atteinte des résultats du plan national d’adaptation et/ou d’autres documents stratégiques du pays? * Comment le projet contribuera dans l’atteinte des objectifs stratégiques du bureau du PNUD en Haiti décrits dans ses documents stratégiques ? | * Les indicateurs du cadre des résultats du projet * Résultats et effets décrits dans le Prodoc | * Documents stratégiques du FEM * Documents stratégiques du PNUD * Plan National d’Adaptation * Plan national de développement d’Haiti * Document de projet * Rapports * Equipe de projet et les parties prenantes clés | * Analyse de documents * Entrevues * Visites de terrain |
| Efficacité : Dans quelle mesure les résultats escomptés du projet ont-ils été atteints | | | |
| * Le projet a-t-il mis en œuvre les activités prévues durant la période écoulée ? * Les effets et les objectifs ont-ils été atteints pour la période passée ? * Quels sont les progrès obtenus vers l’atteinte des effets prévus ? * Comment les risques ont été gérés ? * Les stratégies de mitigation de risques ont-elles été efficaces ? | * Les indicateurs du cadre des résultats du projet * Qualité et exhaustivité des risques et hypothèses identifiés dans le prodoc * Qualité des mesures de mitigation identifiées dans le prodoc | * Document de projet * Rapports * Equipe de projet et parties prenantes | * Analyse de documents * Entrevues |
| Efficience : Le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente, conformément aux normes et standards nationaux et internationaux | | | |
| * Le cadre de résultats et les plans de travail ont-ils été suivis et utilisés comme un outil de mis en œuvre ? | * Disponibilité et qualité des rapports narratifs et financiers ; * Cohérence des rapports et respect des dates limites * Ecart entre le budget prévu et les dépenses effectives * Comparaison entre le cofinancement prévu et le cofinancement réel * Qualité et cohérence des données entrées dans le plan de travail intégré et en Atlas * Quantité et qualité des changements faits entre le prodoc et la mise en œuvre réelle | * Document de projet, rapports (y compris les documents administratifs et financiers) * Equipe de projet * PNUD Haiti | * Analyse de documents * Entrevues |
| * Les procédures administratives et financières ont-ils été suivies pour mettre en œuvre le projet et produire des données financières et administratives précises à temps ? * Les procédures de rapportage et de suivi ont-elles été suivies ? * Les fonds ont-ils été disponibles et déboursés comme prévu? * Les cofinancements et les contributions en nature ont-ils été comme prévu ? * Les ressources financières ont-elles été utilisées efficacement ? Leur utilisation pouvait-elle être améliorée ? Comment ? * Les procédures d’achat ont-elles été faites selon les procédures et ont-elles contribué à une utilisation efficace des ressources du projet ? * L’utilisation de la méthode « gestion axée sur le résultat » a-t-elle été efficace ? * Est-ce que la gestion adaptative a été utilisée ? |  |
| Durabilité : Dans quelle mesure existe -t-il des risques financiers, institutionnels, socio-économiques ou environnementaux | | | |
| * Les problèmes de durabilité ont-ils été intégré dans l’élaboration du projet ? * Sont-ils adressés adéquatement ? * Ont-ils évolué depuis l’élaboration du projet ? * De nouveaux risques de durabilité ont-ils apparus ? Les mesures de mitigation ont-elles été implémentées ? * Les principales parties prenantes du projet ont-ils la volonté et sont-ils capables d’utiliser, appliquer, et suivre les résultats du projet (outils, lois, recommandations) après la durée du projet. * A-t-il une politique pour continuer les activités du projet ? Quels sont les principaux problèmes et difficultés qui peuvent affecter la durabilité des résultats du projet ? Ont-ils été adressés? * Comment la durabilité des résultats du projet peut-elle améliorée ? * Y-a-t-il une strategie de sortie ? Quel est le plan de durabilité du projet ? | * Actions et stratégie de durabilité du projet : disponibilité, adéquation, and achèvement * Implication, actions entreprises par les parties prenantes clés spécialement le Ministère partenaire de mise en œuvre * Changements dans le contexte institutionnel, financier, et socioéconomique. | * Documents de projet, rapports (y compris les documents administratifs et financiers) * Equipe de projet * PNUD * Les parties prenantes clés | * Analyse de documents * Entrevues |
| Impact : Existe-t-il des indications à l’effet que le projet a contribué au progrès en matière de réduction du stress environnemental et / ou l’amélioration de l’état écologique ? | | | |
|  |  |  |  |

**Annexe D : Échelles de notations**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Notations pour les résultats, l’efficacité, l’efficience, le suivi et l’évaluation et les enquêtes**  6 Très satisfaisant (HS) : pas de lacunes  5 Satisfaisant (S) : lacunes mineures  4 Moyennement satisfaisant (MS) :  3 Moyennement Insatisfaisant (MU) : des lacunes importantes  2 Insatisfaisant (U) : problèmes majeurs  1 Très Insatisfaisant : de graves problèmes | **Notations de durabilité**  4 Probables (L) : risques négligeables pour la durabilité  3 Moyennement probable (MP) : risques modérés  2 Moyennement improbable (MU) : des risques importants  1 Improbable (U) : risques graves | **Notations de la pertinence**  2 Pertinent (P)  1 Pas Pertinent (PP)  **Notations de l’impact**  3 Significatif (S)  2 Modéré (M)  1 Négligeable (N) |
| Notations supplémentaires le cas échéant :  Sans objet (S.O)  Évaluation impossible (E.I) | | |

**Annexe E : Formulaire d’acceptation du code de conduite du consultant en évaluation**

Les évaluateurs :

1. Doivent présenter des informations complètes et équitables dans son (leur) évaluation des forces et des faiblesses afin que les décisions ou les mesures prises soient bien fondées ;

2. Doivent divulguer l’ensemble des conclusions d’évaluation, ainsi que les informations sur les limites et les mettre à disposition de tous ceux concernés par l’évaluation et qui sont légalement habilités à recevoir les résultats ;

3. Doivent protéger l’anonymat et la confidentialité à laquelle ont droit les personnes qui leur communiquent des informations, Accorder un délai suffisant, réduire au maximum les pertes de temps et respecter le droit des personnes à la vie privée, Respecter le droit des personnes à fournir des renseignements en toute confidentialité et s’assurer que les informations dites sensibles ne permettent pas de remonter jusqu’à leur source. Les évaluateurs n’ont pas à évaluer les individus et doivent maintenir un équilibre entre l’évaluation des fonctions de gestion et ce principe général.

4. Découvrent parfois des éléments de preuve faisant état d’actes répréhensibles pendant qu’ils mènent des évaluations. Ces cas doivent être signalés de manière confidentielle aux autorités compétentes chargées d’enquêter sur la question. Ils doivent consulter d’autres entités compétentes en matière de supervision lorsqu’il y a le moindre doute à savoir s’il y a lieu de signaler des questions, et comment le faire.

5. Doivent être attentifs aux croyances, aux et coutumes et faire preuve d’intégrité et d’honnêteté dans leurs relations avec toutes les parties prenantes. Conformément à la Déclaration universelle des droits de l’homme, les évaluateurs doivent être attentifs aux problèmes de discrimination ainsi que de disparité entre les sexes, et s’en préoccuper. Les évaluateurs doivent éviter tout ce qui pourrait offenser la dignité ou le respect de soi-même des personnes avec lesquelles ils entrent en contact durant une évaluation. Sachant qu’une évaluation peut avoir des répercussions négatives sur les intérêts de certaines parties prenantes, les évaluateurs doivent réaliser l’évaluation et en faire connaître l’objet et les résultats d’une façon qui respecte absolument la dignité et le sentiment de respect de soi-même des parties prenantes.

6. Sont responsables de leur performance et de ce qui en découle. Les évaluateurs doivent savoir présenter par écrit ou oralement, de manière claire, précise et honnête, l’évaluation, les limites de celle-ci, les constatations et les recommandations.

7. Doivent respecter des procédures comptables reconnues et faire preuve de prudence dans l’utilisation des ressources de l’évaluation.

|  |
| --- |
| Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation[[9]](#footnote-9)  Engagement à respecter le Code de conduite des évaluateurs du système des Nations-Unies  Nom du consultant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Nom de l’organisation de consultation (le cas échéant) :\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Je confirme avoir reçu et compris le Code de conduite des évaluateurs des Nations-Unies et je m’engage à le respecter.  Signer à Port-au-Prince, le *date*  Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

**Annexe F : Grandes lignes du rapport d’évaluation**

1. Page d’introduction

* Titre du projet financé par le FEM et soutenu par le PNUD
* No d’identification des projets du PNUD et du FEM
* Calendrier de l’évaluation et date du rapport d’évaluation
* Région et pays inclus dans le projet
* Programme institutionnel/stratégique du FEM
* Partenaire de mise en œuvre et autres partenaires de projet
* Évaluateur
* Remerciements

1. Résumé

* Tableau de résumé du projet
* Brève description du projet
* Tableau de notations d’évaluation
* Résumé des conclusions, des recommandations, et des enseignements

1. Acronymes et Abréviations

(Voir : manuel de rédaction du PNUD5)

1. Introduction

* Objectif de l’évaluation
* Champ d’application et méthodologie
* Structure du rapport d’évaluation

1. Description et contexte de développement du projet

* Démarrage et durée du projet
* Problèmes que le projet visait à régler
* Objectifs immédiats et de développement du projet
* Indicateurs de base mis en place
* Principales parties prenantes
* Résultats escomptés

1. Conclusions

(Outre une appréciation descriptive, tous les critères marqués d’un (\*) doivent être notés 6)

* 1. Conception / Formulation du projet
* Analyse du cadre des résultats (Logique / Stratégie du projet ; indicateurs)
* Hypothèses et risques
* Enseignements tirés d’autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
* Participation prévue des parties prenantes
* Approche de réplication
* Avantage comparatif du PNUD
* Les liens entre le projet et d’autres interventions au sein du secteur
* Modalités de gestion
  1. Mise en œuvre du projet
* Gestion adaptative (modifications apportées à la conception du projet et résultats du projet lors de la mise en œuvre)
* Accords de partenariat (avec les parties prenantes pertinentes impliquées dans le pays/la région)
* Commentaires provenant des activités de suivi et d’évaluation utilisés dans le cadre de la gestion adaptative
* Financement du projet :
* Suivi et évaluation : conception à l'entrée et mise en œuvre (\*)
* Coordination au niveau de la mise en œuvre et de l’exécution avec PNUD et le partenaire de mise en œuvre (\*) et questions opérationnelles
  1. Résultats des projets
* Résultats globaux (réalisation des objectifs) (\*)
* Pertinence (\*)
* Efficacité et efficience (\*)
* Appropriation par le pays
* Intégration
* Durabilité (\*)
* Impact

1. Conclusions, recommandations et enseignements

* Mesures correctives pour la conception, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du projet
* Mesures visant à assurer le suivi ou à renforcer les avantages initiaux du projet
* Propositions relatives aux orientations futures favorisant les principaux objectifs
* Les meilleures et les pires pratiques lors du traitement des questions concernant la pertinence, la performance et la réussite

1. Annexes

* TdR
* Liste des personnes interrogées
* Résumé des visites sur le terrain
* Liste des documents examinés
* Tableau des questions d’évaluation
* Questionnaire utilisé et résumé des résultats
* Formulaire d’acceptation du consultant en évaluation
* Formulaire d’autorisation du rapport d’évaluation

**Annexe G : Formulaire d’autorisation du rapport d’évaluation**

|  |
| --- |
| **Rapport d’évaluation examiné et approuvé par :**  **Bureau de pays du PNUD**  Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **ATR du PNUD-FEM**  Nom : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  Signature : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |

1. Pour de plus amples informations sur les méthodes, lire le chapitre 7 du Guide de la planification, du suivi et de l’évaluation axés sur les résultats du développement, à la page 163 [↑](#footnote-ref-1)
2. Un outil utile pour apprécier les progrès par rapport aux impacts est la méthode ROtI (Review of Outcomes to Impacts) développée par le bureau d’évaluation du FEM :  [ROTI Handbook 2009](http://www.thegef.org/gef/sites/thegef.org/files/documents/M2_ROtI%20Handbook.pdf). [↑](#footnote-ref-2)
3. Par ex. des barrières vivantes, des haies, des barrières rocheuses, des murs de pierre, des barrières sur des lignes de niveau en détritus, des merlons de terre ou des terrasses embryonnaires, des obstacles contre les ravins en clayonnages, des canaux sur les lignes de niveau. Dans la situation de départ, ces pratiques contrôlent l’érosion, mais ne contribuent pas à la résilience climatique, par exemple en conservant de l’humidité. [↑](#footnote-ref-3)
4. Ces estimations reposent sur les pourcentages obtenus par l’enquête faite par Virginia Tech sur le plateau central d’Haïti. Elles seront validées au niveau local lors du lancement du projet. [↑](#footnote-ref-4)
5. Le nombre total des ménages cibles donne la valeur de l’indicateur 1 du CCA TT (Outil de suivi de bilan commun de pays) (Nombre de personnes recevant une assistance directe visant à réduire leur vulnérabilité) [↑](#footnote-ref-5)
6. 18 000 ménages clients du projet USAID AVANSÉ, 262 500 ménages clients du projet Banque mondiale RESEPAG et 3 750 ménages clients du projet FIDA PPI2 (75 % du nombre estimé des ménages clients de chaque projet partenaire coïncidant avec la zone cible du projet) [↑](#footnote-ref-6)
7. 75 % des ménages clients du projet FIDA PPI3 dans la zone cible. [↑](#footnote-ref-7)
8. Sur la base de la perte globale de mangroves à Haïti entre 2000 et 2005 de 0,8 % (<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/010/a1427e/a1427e07.pdf>), et la perte annuelle de coraux dans la Caraïbe, estimée globalement à 1,5 % (Hodgson et al., 2002). [↑](#footnote-ref-8)
9. [www.unevaluation.org/unegcodeofconduct](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct) [↑](#footnote-ref-9)